

Classe spécialisée de type difficulté d'apprentissage (DA)

DESCRIPTION DE LA CLASSE

La classe spécialisée de type DA permet à l'élève de poursuivre le développement des compétences et des connaissances du *Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)* tout en tenant compte de son rythme. Elle vise également le développement de stratégies ciblées en fonction des besoins et des capacités de l'élève. L'enseignement par une pédagogie différenciée aide à réaliser son plein potentiel.

Pour ce faire, plusieurs approches, stratégies et moyens sont mis en place dans la classe spécialisée, par exemple :

- Adapter l'enseignement en fonction de la zone de développement proximal de l'élève;
- Personnaliser les interventions en lien avec les capacités et les besoins de l'élève sur les plans personnel, social et scolaire (cognitif);
- Intervenir en sous-groupes de besoins;
- Adapter ou modifier des attentes du PFEQ;
- Offrir des services éducatifs complémentaires directs et indirects;
- Etc.

NOMBRE D'ÉLÈVES PAR GROUPE

14 -16 élèves (primaire)

18- 20 élèves (secondaire)

Classe spécialisée de type difficulté d'apprentissage (DA)

PROFIL DE L'ÉLÈVE

- L'élève doit présenter un retard d'apprentissage d'au moins 2 ans en français ET en mathématique, **sauf pour des cas exceptionnels**;
- Malgré des mesures d'adaptation ou de modification¹ inscrites au plan d'intervention, l'élève ne progresse pas suffisamment pour rattraper son retard et demeurer en classe ordinaire.

¹ La modification est une démarche **exceptionnelle** qui consiste à apporter un changement dans la nature même de la situation d'apprentissage. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées sont modifiés. Il est important que l'élève et ses parents comprennent bien les incidences sur la sanction des études quand des décisions de modification sont prises (extraits du document *La différenciation de l'évaluation*, MELS, page 5).

DE PLUS, l'élève présente des incapacités et des limitations qui altèrent son développement (bris de fonctionnement) dans au moins DEUX des aspects suivants (scolaire, personnel ou social) :

ASPECT SCOLAIRE (COGNITIF)

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Difficultés importantes au niveau du traitement de l'information ou des fonctions exécutives;
- Difficultés importantes de rétention des apprentissages;
- Difficultés importantes d'abstraction et de raisonnement;
- Difficultés importantes de communication orale ou écrite;
- Difficultés importantes à soutenir le rythme d'apprentissage;
- Etc.

ASPECT PERSONNEL

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Image négative de soi;
- Difficultés d'attention et de concentration;
- Problème d'organisation;
- Difficultés à fournir des efforts soutenus;
- Manque de confiance en soi;
- Manque d'autonomie;
- Perte de motivation;
- Etc.

Classe spécialisée de type difficulté d'apprentissage (DA)

ASPECT SOCIAL

L'élève présente plusieurs des limitations suivantes :

- Difficultés à se faire des amis;
- Difficultés sur le plan de la communication (de ses besoins, etc.);
- Difficultés sur le plan des habiletés sociales / conflits;
- Difficultés à se responsabiliser;
- Etc.

DOCUMENTS REQUIS

Document de présentation pour un classement en classe spécialisée

Lettre prévision de cheminement scolaire – classe spécialisée

Historique scolaire

Plan d'intervention

Bilan de fonctionnement

Bulletins des deux dernières années

Rapport psychologique

Rapport en orthopédagogie (*au secondaire, un rapport de l'équipe multidisciplinaire peut remplacer le rapport en orthopédagogie*)

Rapport synthèse en orthophonie (*si disponible*)

Rapport d'évolution de tout autre professionnel ou tout autre rapport pertinent (*si disponible*)

Si un document requis n'est pas disponible, veuillez en expliquer la cause dans le *Document de présentation pour un classement en classe spécialisée*.

Réf. : Guide - L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)